

Fiche d'inscription voyage « **La Pologne du sud au nord en suivant la Wisla (Vistule)**
– visite d'amitié à la ville de Pinczow – Pologne *» * ville en projet jumelage avec Caudry
du mercredi 23 août au mercredi 30 août 2017.

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

N° Carte d'identité ou passeport (joindre obligatoirement 1 photocopie de la pièce d'identité) :

_____ date d'expiration de la pièce d'identité :

_____ date d'expiration de la pièce d'identité :

Les noms et prénoms doivent correspondre exactement à ceux figurant sur les pièces d'identité utilisées au cours du voyage. Remarque : suite aux nouvelles réglementations des compagnies aériennes en matière de sécurité, il est impératif que le nom et le prénom figurant sur le bulletin d'inscription soient identiques à ceux mentionnés sur votre pièce d'identité (passeport ou carte d'identité). Seul le premier prénom est pris en compte. Les billets d'avions seront émis en fonction des informations que vous nous donnez à l'inscription, en cas d'erreur, la compagnie aérienne se réserve le droit de nous facturer une pénalité.

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____ Courriel : _____

Choix du type de logement : (barrer l'option non choisi)

Logement en Chambre double :

Logement en Chambre individuelle :

Nom et coordonnées d'une personne à contacter si nécessaire en cas de problème ou en cas d'urgence pendant le voyage : _____ Tél : _____

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce voyage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit durant le trajet ou sur place en Pologne, je dégage dès à présent la responsabilité de l'organisation et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) facilite la prise en charge de ses soins médicaux lors d'un voyage ou d'un court séjour en Europe. Elle atteste des droits de son titulaire à l'assurance maladie française. La carte doit être demandée avant le départ de France, elle est gratuite.

Conditions financières

Prix par personne : 1090.00 € par personne –

supplément de 140.00 € par personne pour un hébergement en chambre individuelle.

Le prix comprend les transferts en autocar aller retour de Caudry à l'aéroport, le voyage aller retour en avion Bruxelles-Krakow et Warszawa-Bruxelles (2 vols), tous les déplacements en autocar en Pologne, les transferts nécessaires, le séjour en pension complète dans des hôtels (petit déjeuner, déjeuner, dîner, avec eau minérale et café ou thé au déjeuner) sur la base d'un hébergement en chambre double, les entrées et visites avec guide accompagnateur francophone pendant tout le voyage, une soirée avec folklore polonais, les assurances RC risque accident et annulation. Ce prix ne comprend pas les autres boissons (autres que l'eau) lors des repas (déjeuner et dîner).

Le prix inclut une adhésion au Comité de Jumelage pour l'année 2017 (cotisation de 5 €)

1- A l'inscription, versement d'arrhes d'un montant de 90.00 € par personne avant le 31 mars 2017 à l'ordre de « Comité de Jumelage de Caudry ».

2- Deuxième versement d'arrhes d'un montant de 500.00 € par personne + 140.00 € pour ceux qui ont choisi une chambre individuelle avant le 30 juin 2017 (chèque à l'ordre de « Comité de Jumelage de Caudry »).

3- Versement du solde soit 500.00 € avant le 31 juillet 2017 (chèque à l'ordre de « Comité de Jumelage de Caudry »).

Conditions particulières de vente :

1-Annulation du fait de l'organisateur (organisateur = Comité de Jumelage de Caudry).

Le nombre de participants payants pour ce voyage étant fixé à 40 pour l'application du présent tarif, si ce nombre n'était pas atteint, l'organisateur pourrait éventuellement annuler le voyage, ainsi que pour toute raison majeure justifiée. Les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire. Elle pourrait également maintenir le voyage moyennant un supplément de prix, en accord avec les participants.

2-Annulation du fait du voyageur.

Toute annulation doit être notifiée par lettre. Les versements effectués par le voyageur pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation selon les règles suivantes :

Quelque soit le motif, il sera retenu la somme de 30 € correspondant aux frais déjà engagés si mon annulation intervient entre le jour d'inscription et le 30 juin 2017 inclus.

Il sera retenu la somme de 50 € si mon annulation intervient du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au 8 juillet 2017 inclus.

A partir du 9 juillet 2017, les garanties et les conditions sont celles de l'assurance annulation contractée par l'organisateur auprès de MONDIAL Assistance.

Le remboursement est pris en charge et effectué par MONDIAL Assistance dans le cadre de l'assurance annulation. Seuls seront remboursés les frais d'annulation, pour la personne inscrite, desquels sera déduite une franchise de 30 € par personne.

Ces frais d'annulation seront :

- de 20 % du prix du voyage du 01 juillet au 20 juillet 2017 inclus
- de 45 % du prix du voyage du 21 juillet au 13 août 2017 inclus
- de 90 % du prix du voyage du 14 août au 20 août 2017 inclus
- de 100 % du prix du voyage du 21 août au 22 août 2017 inclus

La déclaration d'annulation doit être adressée dans les 2 jours qui suivent l'évènement donnant lieu à l'application de la garantie. Cette déclaration doit être accompagnée de l'attestation médicale ou de toute autre pièce justifiant l'annulation, que ce soit pour maladie, accident ou cas de force majeure.

L'organisateur a contracté une assurance RC risque d'accident + perte de bagages+ assistance rapatriement. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur et pour quelque raison que ce soit, sauf accident ou maladie, ne donne lieu à aucun remboursement et aucune prise en charge.

Après avoir pris connaissance de l'information détaillée décrivant le voyage, des conditions financières et des conditions particulières de vente, je confirme mon (notre) inscription ainsi que celle des personnes mentionnées sur cette fiche et verse un acompte par personne de 90.00 € par chèque à l'ordre de «Comité de jumelage de Caudry ». Cette fiche d'inscription (avec les arrhes) est à déposer ou à adresser dès que possible à :

Maison des Associations aux Ateliers Culturels

Comité de jumelage - Voyage Pologne

A l'attention de Dominique Chmielewski -

21, rue Ronsard 59540 – Caudry-

Attention, le nombre de participants est limité. Le courrier sera récupéré tous les jours aux Ateliers Culturels.

*Pour tout renseignement complémentaire, personne à contacter : dominique Chmielewski tél : 06 32 56 98 09
ou courriel : erap.dchm@orange.fr*

Je déclare en mon nom et au nom des personnes inscrites sur cette fiche d'inscription, avoir pris connaissance du programme, des conditions financières et particulières.

A le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »